

1. Synthèse, mise à l'épreuve préliminaire, analyse du marché;
 2. Contrôle préliminaire; préparation des quantités pour le laboratoire; demande de brevet; procédé de fabrication préliminaire; études des prix.
 3. Préparation de quantités plus grandes; développement de méthodes analytiques; expériences pratiques; études de la toxicité secondaire; études de formulation; études des résidus.
 4. Choix ultime du meilleur composé chimique; installation d'essai; mise au point du procédé de fabrication; mise en fabrication commerciale; expériences pratiques accélérées; expériences pratiques supplémentaires; études des résidus, de la toxicité et de pharmacologie.
 5. Présentation de toutes les données aux fins d'enregistrement.
- Le coût de la création d'un nouveau pesticide efficace et d'un emploi sûr peut parfois atteindre \$3,000,000.

Utilisation sûre et efficace des pesticides

L'industrie travaille en collaboration étroite avec la Direction des aliments et drogues et de la Division de l'hygiène industrielle du ministère de la Santé Nationale et du Bien-être social ainsi qu'avec la division des produits végétaux et la Direction des recherches du ministère fédéral de l'Agriculture.

L'Association est, elle aussi, en contact suivi avec les agences gouvernementales fédérale et provinciales afin d'assurer le maximum d'efficacité et de sécurité dans l'emploi des pesticides. Cette industrie assume aussi ses responsabilités en fournissant à l'agriculture canadienne un moyen d'améliorer considérablement la qualité et la quantité des produits fermiers.

L'Association donne tout son appui au gouvernement dans l'administration et l'application des dispositions de loi sur les produits antiparasitaires et de la loi des aliments et drogues. Ses objectifs sont:

1. La santé du consommateur canadien et étranger.
2. Sécurité dans l'utilisation du produit—protection de l'utilisateur, des récoltes avoisinantes—contamination qui pourrait affecter la santé du public.
3. Efficacité—contribution à l'économie rurale du point de vue qualité, quantité et coût modique.

Conclusions

1. Comme les moyens de fabrication de produits alimentaires deviennent de plus en plus complexes, interdépendants et efficaces, on pourrait craindre une législation ambiguë et contradictoire qui créerait confusion et inefficacité. En ce qui concerne les pesticides, le contrôle actuel et bien défini, assuré par la loi des Contrôles des Pesticides et la loi des Aliments et Drogues s'est révélé très efficace. Ceci est de première importance pour l'agriculture canadienne, une des composantes principales d'une économie restreinte.
2. Les provinces ont la responsabilité de l'usage rationnel des pesticides et de l'éducation du fermier et les gouvernements provinciaux devraient prendre les mesures nécessaires, maintenant que l'emploi des pesticides se répand et devient plus compliqué. C'est ici que l'initiative prise par le gouvernement fédéral et son rôle de coordonnateur sont très utiles et ne laissent dans bien des cas, aucun doute, particulièrement en ce qui concerne les travaux du Comité National sur l'Utilisation des Pesticides en Agriculture.